

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy
Le mardi 25 février 2025
18h30 au salon du personnel du pavillon des Érables et en [TEAMS](#)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'**École Saint-Barthélemy**, tenue le mardi 25 février 2025, à 18h30, au salon du personnel du pavillon des Érables.

PRÉSENTS :

_____	_____
Marianne Jacques, parent DÉ	Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Sophie Froment, parent SA (à distance)	Nathalie Côté, enseignante, SA
Ophélie Scott, parent SA	Isabelle Couture enseignante, DÉ
Mireille Gamache Brabant, parent SA	Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Mélanie St-Hilaire, parent DÉ	Leslie Lemberger, parent SA
François Aubry, parent SA	Jessie Duvivier, Éducatrice SDG-SA (à distance)
Caroline Fasano, substitut SA (à distance)	Marcela Munoz, SDG-SA
_____	_____

Formant quorum sous la présidence de Marianne Jacques, Présidente du CÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Amélie Pelletier-Houde – Direction

Judith Lévesque – Direction adjointe

Marie-Louise Demers – stagiaire direction – observatrice

William Sénéchal – Stagiaire de Josée Bélanger

OBSERVATEUR À LA SÉANCE :

Youcef Azounni

MEMBRES ABSENTS :

_____	_____
Isabelle Janisse, enseignante SA	Selma Laroussi, parent DÉ
Maxime Desjardins-Carrière parent SA/DÉ	_____
_____	_____

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Marianne Jacques, déclare la séance ouverte. Il est ___18h37___h.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE

Selon le calendrier établi, Leslie Lemberger est désignée secrétaire pour la soirée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une demande d'ajout est faite et sera abordée au point 8

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Jacques, présidente du CÉ, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-25-02-2025)

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum**
- 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour modifié:**
- 4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion - (5 minutes)**
 - 4.1. Suivi au procès-verbal
- 5. Parole aux observateurs - (10 minutes)**
 - 5.1. Observateurs - (5 mins)
 - 5.2. Parole à la représentante du Comité de Parents - (5 mins)
- 6. Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption - (50 minutes)**
 - 6.1. Grille matières 2025-2026 – Approbation (30 mins)
 - 6.2. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - (5 mins)
 - 6.3. Choix de la compagnie de photographie pour 2025-2026 (10 mins)
 - 6.4. Fêtes des finissants 2025-2026 (5 mins)
 - 6.5. Campagne de sirop d'érable de la Fondation (5 mins)
- 7. Points d'information/rapports/rappels - (55 minutes)**
 - 7.1. Collations au SDG 2025-2026
 - 7.2. Un livre à moi -Distribution 1^{re} année
 - 7.3. Horaire école 2025-2026- Point d'informations
- 8. Varia – Points divers**
 - 8.1. Demande d'ajout : passage piéton en face des racks à vélos devant le pavillon Sagard – demande à la Ville
- 9. Levée de la réunion**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 janvier 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été transmis en tant que matériel préparatoire avec une demande explicite de faire parvenir toute modification avant la rencontre

IL EST PROPOSÉ par Marianne Jacques que le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 soit approuvé avec dispense de lecture et avec les modifications (coquilles) énumérées.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-25-02-2025)

4.1 Suivi au procès-verbal

Le suivi du point 6.4 de l'ordre du jour de la rencontre du 28 janvier, concernant les photographies scolaires, sera abordé sous le point 6.3 de la rencontre de ce soir.

5. PAROLE AU PUBLIC/ PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Observateurs

Un observateur est présent : Youcef Azounni, parent de Sagard

5.2 Parole à la représentante du Comité de Parents

Sophie Froment nous informe des points suivants à la fin de la rencontre:

- Suivis concernant les professeurs mis en cause de l'école Bedford. Le rapport d'enquête est paru.
- Rappelle de vérifier les sites Internet des écoles pour s'assurer d'une mise à jour des informations utiles
- L'organisme sans but lucratif « Avec Toute ma Tête » : offre des ateliers aux enseignants d'éducation physique pour faire de la prévention aux élèves en ce qui concerne les commotions cérébrales. L'école pourrait se prévaloir de ce service s'il y a de l'intérêt.
- Informations sur le traitement des plaintes en vertu de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* et rôle des protecteurs régionaux de l'élève

6. POINTS NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ APPROBATION/ ADOPTION

6.1. Grille matières 2025-2026 – Approbation

Amélie Pelletier-Houde rappelle aux membres les informations stratégiques entourant la grille-matières que le CÉ aura à approuver ou non ce soir. Tel que mentionné à la rencontre de janvier dernier, la directrice, informe le CÉ qu'à la suite des discussions soulevant les déplacements de groupes d'élèves avec le

spécialiste d'éducation physique, d'un pavillon à l'autre, elle s'est penchée sur les grilles-matières des deux pavillons. Ces dernières doivent être approuvées en CÉ, annuellement. Elle informe le CÉ qu'en respect de la Loi de l'instruction publique (LIP) et à la demande des enseignants, elle a exploré avec l'équipe la possibilité de revoir l'horaire du pavillon Sagard pour s'arrimer avec celui du pavillon des Érables.

Des enjeux de réunions, de comités et d'horaire des différents spécialistes et équipe de professionnels sont soulevés. Sans compter que le bien-être des élèves est également au cœur des préoccupations de l'équipe. Dans les scénarios travaillés celui qui a fait l'unanimité est un horaire pour le pavillon Sagard, de 25 heures et non de 26 heures. Plusieurs balises ont été analysées avec les enseignants, et ce, en respect de leur convention collective et les obligations qui sont reliées et en adéquation avec la LIP.

Des vérifications auprès du Bureau des affaires juridiques du CSSDM ont également été faites par la direction pour s'assurer que chaque angle était analysé.

Voici les 3 modifications qui sont proposées :

- Suppression de la 26^e heure de cours pour les élèves de Sagard répartie comme suit : Retrait d'une période d'anglais pour les 1/2/3^e année, retrait de l'espagnol pour les 4/5/6^e année;
- Enseignements de 54 minutes au lieu de 55 minutes;
- Arrimage des heures de début et fin des cours dans les deux pavillons.

Les avantages suivants pour les enfants ont été énoncés :

Pavillon Sagard

Les enseignants ont fait valoir que le programme international était demandant pour les élèves et ils ont unanimement convenu que la 26^e heure occasionnait une surcharge pour les élèves et de la fatigue. Le retrait de la 26^e heure permettrait de favoriser le bien-être des élèves. Ainsi, les élèves auraient 5 périodes par jour d'enseignement et ce, réparti quotidiennement. Actuellement, l'horaire est de 6 périodes les lundis, mardis et jeudis. Tandis que les mercredis et vendredis les élèves ont 5 périodes pour un total de 1560 minutes par semaine, totalisant le 26 heures.

Il est rappelé que l'apprentissage des langues, bien qu'il soit un plus pour les élèves, n'est pas au cœur du programme international. Les autres écoles primaires internationales du CSSDM sont toutes à 25h sans cours d'espagnol, sauf l'école internationale de Montréal. Il est rappelé que ce n'est pas une école internationale mais une école à volet international. Ainsi le personnel enseignant et spécialistes sont amenés à collaborer et à se répartir entre les deux pavillons. De plus, selon des ressources consultées au programme international de l'école secondaire Joseph-François-Perreault, le niveau d'espagnol des élèves de Saint-Barthélemy n'est pas significativement supérieur par rapport aux élèves qui n'ont pas suivis de cours d'espagnol au primaire.

Il est aussi noté que la 26^e heure est financée par le budget de la CSSDM et non par le ministère. En coupant ce financement, les sommes pourront être redistribuées pour d'autres besoins.

Pavillon des Érables

L'arrimage des heures, permet aux enfants du pavillon des Érables d'avoir deux périodes pleines d'éducation physique, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Certains élèves doivent se déplacer au pavillon Sagard pour faire leur cours d'éducation physique et ne bénéficient donc pas de la pleine période telle que prévue au programme pédagogique.

De revoir l'horaire de l'école permet aux élèves des classes d'accueil d'avoir la 5^e période de la journée complète sans devoir l'écourter pour la préparation vers les autobus.

Enfin, la répartition de 5 périodes par jour d'une durée de 54 minutes permet une récurrence des spécialités par semaine. Actuellement, les périodes d'éducation physique sont réparties une semaine sur deux pour une durée de 1h30,

Dans un souci d'éviter des vagues de mécontentement, il est demandé par les parents de s'assurer qu'une communication sera préparée pour répondre aux questions des parents.

CONSIDÉRANT que l'équipe enseignante du pavillon Sagard a émis le souhait que l'horaire d'enseignement soit de 25 heures comme le stipule le Régime pédagogique de la *Loi de l'instruction publique* et non de 26 heures.

CONSIDÉRANT que cette demande comporte des informations à analyser :

- L'horaire actuel du pavillon Sagard est de 26 heures d'enseignement au primaire. L'heure ajoutée comme matières enseignées est de 55 minutes d'anglais pour les élèves de 1^{re}-2^e et 3^e année et de 55 minutes d'espagnol pour les élèves de 4^e-5^e et 6^e.
- Ces ajouts ne sont pas une demande du Programme international, mais plutôt d'ajouts faits antérieurement pour attirer une clientèle qui était en diminution.
- Les propositions des grilles-matières présentées par l'équipe-enseignante s'appuient sur le Régime pédagogique en adéquation avec la *Loi de l'instruction publique*.
- L'équipe du pavillon Sagard désire s'arrimer avec l'horaire du pavillon des Érables pour faciliter les rencontres entre les intervenants et le partage des enseignants spécialistes qui peuvent être amenés à travailler dans les deux pavillons.

CONSIDÉRANT que la proposition du pavillon Sagard est de retirer une heure d'anglais en 1^{re}-2^e et 3^e année et de retirer une heure d'espagnol en 4^e-5^e et 6^e année, pour maintenir les deux heures d'éducation physique par niveau, prescrites par le Régime pédagogique. En gardant en tête que l'activité physique a une incidence positive sur le bien-être à l'école et par le fait-même une réduction du stress et de l'anxiété comme le veut notre projet éducatif;

CONSIDÉRANT que la direction entrevoit faire des démarches pour offrir du parascolaire anglais et espagnol aux élèves du pavillon Sagard;

CONSIDÉRANT que les grilles-matières proposées présentent des périodes de 54 minutes récurrentes à l'horaire hebdomadaire et non des périodes de 55 minutes pour Sagard et 60 minutes pour le pavillon des Érables, l'équipe-école a travaillé un nouvel horaire école qui sera présenté pour consultation auprès des membres du CÉ. Cet horaire respecte l'horaire du transport scolaire des élèves de l'accueil qui est régi par le bureau de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que les consultations des enseignants se sont déroulées en respect de leur convention collective, que la direction a fait ses validations auprès de l'Organisation scolaire et auprès du Bureau des Affaires Juridiques;

CONSIDÉRANT que grille matière fait partie des obligations du CÉ à analyser et approuver;

Les grilles-matières déposées du pavillon Sagard et du pavillon des Érables sont

Adoptée à l'unanimité (03-CE-25-02-2025)

6.2. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints au tableau des sorties.

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des activités éducatives mentionnées.

Adoptée à l'unanimité (04-CE-25-02-2025)

6.3 Choix de la compagnie de photographie pour 2025-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande d'explorer une autre compagnie de photographie pour la prochaine année scolaire a été émise lors de la rencontre précédente;

CONSIDÉRANT que la direction a communiqué avec deux compagnies différentes, mais n'a eu qu'un seul retour de la compagnie Enfant Click ;

CONSIDÉRANT que la direction a comparé les différentes options des compagnies Enfant Click et Photo repensée. Le rendu final des photographies et les différentes options sont similaires d'une compagnie à l'autre. Les seules distinctions sont à l'avantage de Photo Repensée soit les dates de disponibilités à l'automne pour permettre les photos extérieures et l'option que la compagnie prenne en charge la confection des horaires des photographes en lien avec l'horaire des spécialistes et des deux bâtiments (un atout majeur pour le personnel administratif de l'école) ;

IL EST RÉSOLU d'octroyer le contrat à la compagnie photo repensée pour l'année 2025/2026.

Adoptée à l'unanimité (05-CE-25-02-2025)

6.4. Fêtes des finissants 2025-2026

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ qu'un comité de parents a été formé dans chaque pavillon pour l'organisation des activités / soirées des finissants.

CONSIDÉRANT qu'annuellement ces comités organisent des campagnes de financement (ex. Vente de collation) pour permettre la tenue des activités de fin du primaire dans les deux pavillons;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la tenue de campagne de financement pour les deux comités des finissants chapeautés par des parents de 6^e année.

Adoptée à l'unanimité (06-CE-25-02-2025)

6.5. Campagne de produits d'érable de la Fondation

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ que la Fondation de l'école Saint-Barthélemy organise sa campagne annuelle de vente de produits de l'érable.

CONSIDÉRANT que ce sont les parents des élèves de l'établissements qui sont sollicités par cette vente;

CONSIDÉRANT que les fonds seront versés à la Fondation pour ensuite être redistribués aux élèves de l'école sous forme de financement d'activités, de matériels ou autres suivant des demandes des enseignants ou membres de l'équipe-école;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la tenue de campagne de financement

Adoptée à l'unanimité (07-CE-25-02-2025)

7. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS/RAPPELS

7.1 Collations au SDG 2025-2026

La direction s'interroge sur les collations servies aux enfants. Actuellement, seuls des fruits et légumes sont distribués, conformément à la demande initiale des parents pour des options saines et sans emballage. Toutefois, des préoccupations émergent quant à la manipulation des aliments et à la nécessité d'offrir des collations plus soutenantes. De plus, les coûts actuels sont élevés. Le Service alimentaire du CSSDM peut accompagner les établissements dans la gestion des commandes et des menus. Ce sujet fera l'objet de discussions lors de la prochaine réunion, où le menu du service alimentaire sera présenté.

7.2 Un Livre à moi -Distribution aux élèves de 1^{re} année

Amélie Pelletier-Houde, informe le CÉ que depuis 2000, grâce au programme Un livre à moi TD, le Centre du livre jeunesse canadien (CLJC) distribue un livre à tous les élèves de première année d'un océan à l'autre. Ce don est fait dans le but d'encourager les enfants à lire avec leurs parents.

Les plus récentes recherches sur le sujet démontrent que la lecture en famille est un gage de réussite scolaire. C'est pourquoi le Centre de services scolaire de Montréal s'est associé au programme Un livre à moi TD depuis 2015.

Cette année, le livre offert est Violette Cent-Soucis écrit par Christine Baldacchino, illustré par Carmen Mok et dont la traduction française par Mireille a été publiée par Groundwood Books.

« Violette Cent-Soucis n'aime pas les fêtes. Les grands rassemblements bruyants lui donnent mal au ventre et la font transpirer des mains. Alors que Violette aime passer du temps seule, toute sa

famille adore les fêtes avec de la musique forte, des jeux et de la danse. La réunion de la famille Cent-Soucis approche... Violette aura-t-elle le courage de parler à son père ? Voici une histoire puissante à propos d'une jeune fille qui fait face aux complexités de l'anxiété sociale. »

7.3 Horaire école 2025-2026- Points de consultation

Amélie Pelletier-Houde, dépose la proposition d'arrimage des horaires des pavillon Sagard et des Érables pour la prochaine rentrée scolaire. Cette modification aux horaires permettra une plus grande marge de manœuvre pour les rencontres des enseignants, de l'équipe des professionnels et pour le service de garde également. Des ajustements seront peut-être apportés en raison des minutes prévues à la convention collective. Les horaires officiels pour approbation seront déposés à la prochaine rencontre du CÉ.

8. Varia – Points divers

8.1 Demande d'ajout : passage piéton sur Sagard

François Aubry demande si le CÉ peut faire une demande à l'arrondissement pour faciliter l'accès à la piste cyclable en face de l'école, notamment par l'ajout d'une traverse piétonne entre les supports à vélo et la piste. Une demande devra être soumise au nom du CÉ. La direction communiquera avec la Ville pour assurer le suivi.

8.2 Demande de suivi : Il est demandé par Ophélie Scott si la direction a eu un retour du bureau des affaires juridiques concernant la Politique d'admission en lien avec les élèves provenant en priorité du territoire de l'école et les critères de sélection pour adopter la politique d'admission. Le Bureau des affaires juridiques n'a pu donner suite à cet effet. La direction relancera à nouveau pour obtenir des réponses.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est _20h47_____ h.



Présidence



Direction d'établissement